



Réunion-débat sur les parlements, la consolidation de la paix et la réconciliation



**New York, 13 juin 2008
Siège de l'ONU**

RESUME DES DEBATS

Cette réunion-débat a été organisée par l'Union interparlementaire, en coopération avec la Commission de consolidation de la paix.

Remarques liminaires

► **M. Anders B. Johnsson, Secrétaire-général de l'Union interparlementaire**, fait quelques remarques liminaires. Il souhaite la bienvenue aux participants et présente les intervenants à la réunion.

► **M. Yukio Takasu, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies**, ouvre le débat en exprimant la conviction qu'une paix durable est liée à un cadre politique viable. Il dit que les parlements et les partis politiques sont des structures institutionnelles essentielles dans le processus d'édification et de consolidation de la paix. Les parlements sont un truchement légitime pour recenser les attentes des populations et y répondre; ils peuvent aussi demander aux gouvernements de rendre compte de leur action et ils peuvent arbitrer entre intérêts sociaux divergents par des moyens pacifiques.

A propos des difficultés auxquelles sont confrontés les pays sortant d'un conflit, l'ambassadeur Takasu fait observer que la communauté internationale doit concourir à l'instauration d'une culture du partage des responsabilités entre partis politiques majoritaires et minoritaires, au renforcement des capacités des institutions clés de la gouvernance (dont le Parlement) et au renforcement de liberté de la presse et de l'Université.

Pour ce qui est de la Commission de consolidation de la paix, elle peut siéger de sa propre autorité, jouit de la légitimité que lui confèrent ses liens institutionnels avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, tout en suscitant l'adhésion individuelle de chaque pays à ses propositions de projets et d'initiatives. Dans le cadre de son approche intégrée et concertée de la consolidation de la paix, la Commission entend associer à son action toutes les parties prenantes, dont l'UIP, et mobiliser les énergies en faveur des initiatives de consolidation de la paix. La coopération avec les institutions financières internationales, ainsi qu'avec les organisations régionales comme l'Union européenne, revêt une importance toute particulière à cet égard.

Discours principaux

► **Mme Frene Ginwala, ancienne Présidente du Parlement sud-africain**, commence son intervention en faisant remarquer que la consolidation de la paix et la réconciliation sont des processus évolutifs dont toutes les composantes sont en mouvement, à un moment où la société tout entière est en transition.

La résolution des conflits est un processus de longue haleine où de nombreuses questions, comme l'amnistie, le nouveau système électoral, le contrôle civil du secteur de la sécurité ou la représentation des groupes vulnérables/groupes minoritaires au Parlement, sont renvoyées à l'organe législatif pour examen et suite à donner. Malheureusement, l'institution parlementaire n'est pas toujours équipée pour s'acquitter des mandats qui lui sont confiés.

Après un cessez-le-feu - le terme « cessez-le-feu » est plus précis que celui de « fin de conflit » parce que les négociations de paix ne sont que le début d'un processus à long terme - un parlement doit être institué et tous les partis politiques doivent respecter les résultats des élections, reflet de la volonté du peuple. Quoi qu'il en soit, le Parlement se heurte souvent à la suprématie du pouvoir exécutif, au détriment d'un parlement fort et actif où toutes les voix peuvent s'exprimer, être entendues et être prises en considération.

A cet égard, Mme Ginwala souligne à quel point il importe que les femmes aient accès aux processus politiques. On ne peut pas escompter avoir un parlement représentatif si les préoccupations et les apports propres à la moitié de la population du pays ne sont pas pris en compte. La démocratie est un processus continu et non un événement ponctuel qui ne se présente que lors des élections, une fois tous les cinq ans. La véritable démocratie suppose un équilibre en vertu duquel les décisions sont prises à la majorité, dans le respect des vues de la minorité.

Très souvent, une formation approfondie est exigée pour les nouveaux membres du Parlement. Le Parlement ne peut exercer avec sérieux sa fonction budgétaire, par exemple, si ses membres ne sont pas en mesure de lire, interpréter et ajuster le budget national. L'appui des donateurs et l'assistance technique sont ici très importants.

Mme Ginwala conclut son intervention en évoquant la réconciliation dans son propre pays, l'Afrique du Sud. Le mot « réconciliation » est souvent brandi comme une panacée mais la vraie question est avec qui se réconcilier, et pourquoi. La vérité est très importante. En Afrique du Sud, la justice et la réparation pour les individus étaient impossibles après trois siècles de souffrances, si bien que l'on a choisi la justice envers la nation tout entière. La solution retenue au bout du compte est passée par l'examen des faits, l'amnistie et la création d'une commission Vérité et Réconciliation. La vérité et la réconciliation sont en effet d'une importance cruciale mais il faut bien comprendre qu'il s'agit là d'un processus à long terme.

► **La sénatrice Rosario Green, Présidente de la Commission des affaires étrangères du Sénat mexicain, ancienne Ministre des Affaires étrangères**, rend compte des conclusions et recommandations du Séminaire sous-régional que l'UIP a tenu en mai en El Salvador à

propos du rôle des parlements dans la réconciliation et les processus de démocratisation en Amérique centrale (texte intégral sur <http://www.ipu.org/splz-f/salvador08.htm>).

La sénatrice Green explique que les racines des conflits en Amérique centrale sont d'ordre politique, économique et social. Même si le processus de paix, enclenché à la fin des années 1980 et au début des années 1990, a contribué à résorber les tensions, la promesse d'un progrès socio-économique pour la population n'a pas été tenue et la violence persiste dans de nombreux secteurs de la société. « Les armes ne se sont pas tues en Amérique centrale », souligne-t-elle.

La sénatrice Green estime que les nations d'Amérique centrale continuent de souffrir, et à ce titre, les parlements ont la responsabilité de répondre à leurs attentes. Les participants au séminaire de San Salvador ont estimé que les parlements devaient mettre au point un nouvel agenda socio-économique, ou Esquipulas III «social», afin de privilégier les questions comme la santé et l'éducation, ainsi que d'autres domaines clés tels que la fiscalité et l'exécution budgétaire. Il faut aussi élaborer des conventions fiscales avec une perception claire de leurs répercussions sociales et un ancrage solide sur les droits de l'homme.

Les participants au Séminaire ont constaté par ailleurs une perte de confiance dans les partis politiques et, partant, un déficit de démocratie en Amérique centrale. La sénatrice Green observe que les partis politiques doivent être renforcés et démocratisés de l'intérieur. Les parlements doivent établir des règles claires sur le financement des partis politiques afin d'éviter, par exemple, que l'argent de la drogue et d'autres formes de criminalité organisée ne pollue la politique et les processus de gouvernance. Afin de rétablir un système politique sain et propre, il faudra peut-être financer les partis politiques et les campagnes électorales par des fonds publics, plutôt que par des contributions privées non transparentes. L'intégrité des parlementaires eux-mêmes est très importante, tout comme la nécessité d'encourager la participation et l'engagement actifs des jeunes dans le processus politique. Enfin et surtout, la nécessaire indépendance des médias ne doit pas être sous-estimée car ils sont un outil essentiel pour porter, sans distorsion aucune, le message des responsables politiques et des parlements auprès du public.

► **Le sénateur Sylvestre Ntibantunganya, ancien Président du Burundi**, met l'accent sur la situation dans son pays et la manière dont le Parlement est au cœur du processus de réconciliation nationale.

Depuis l'indépendance en 1962, le Burundi a connu plusieurs épisodes de violence extrême, des coups d'état militaires et des guerres civiles. Le pays est encore dans un état de sous-développement chronique et d'extrême pauvreté. Le coup d'Etat militaire et les massacres de Tutsis comme de Hutus après l'assassinat en 1993 du Président démocratiquement élu ont conduit à une guerre civile entre forces gouvernementales et groupes rebelles. L'Assemblée nationale a joué un rôle important pour surmonter les situations critiques mais elle a aussi été victime de la crise.

Au lendemain de l'assassinat, il était impossible d'élire un nouveau président. L'Assemblée nationale est intervenue pour modifier la Constitution et élire, au suffrage indirect, un

nouveau président mais il a, lui aussi, été tué, en 1994 dans un accident d'avion. De 1994 à 1996, le Parlement burundais a été confronté à de nouveaux problèmes, dont l'assassinat d'une trentaine de parlementaires, ainsi que les procès abusifs intentés à de très nombreux autres. En 1996, un coup d'Etat a mis fin au Parlement légitimement élu, et la législature été suspendue.

Les accords de paix d'Arusha signés en août 2000 ont ouvert une période de transition qui est toujours marquée par des tensions. Malgré cela, l'Assemblée nationale a cherché à jouer un rôle constructif. Certaines réformes ont été faites, comme la réforme du secteur de la défense, et plusieurs innovations ont été apportées à l'institution parlementaire elle-même. A titre d'exemple, le Sénat du Burundi est composé d'un nombre égal de Hutus et de Tutsis, ainsi que de représentants de minorités et d'anciens chefs d'Etat. En vertu de la Constitution, 30 % des membres de la Chambre basse sont des femmes.

Aujourd'hui, le Burundi est toujours aux prises à de nombreux problèmes. Le processus de paix n'est pas achevé et la phase de justice de transition a accumulé les retards. Il y a absence de dialogue et de coopération entre partis politiques, ce qui a des répercussions négatives sur le fonctionnement des institutions étatiques. Les partis politiques eux-mêmes se désintègrent et certaines dispositions constitutionnelles entravent le fonctionnement du Parlement. Les dissensions tribales, aggravées par l'accroissement de la pauvreté, menacent à nouveau de faire échouer le processus de paix.

Pour l'avenir, le Parlement du Burundi est confronté à deux grandes difficultés : premièrement, agir et élaborer un organisme de régulation pour assurer la justice de transition et, deuxièmement, se préparer pour des élections pacifiques en 2010. Le sénateur Ntibantunganya conclut son intervention en soulignant à quel point il importe que la communauté internationale apporte une assistance au Parlement du Burundi, institution clé de la gouvernance démocratique. Il faut en outre aider les partis politiques au moment où ils entament les préparatifs des prochaines élections.

Débat général

Le Chili, l'Afrique du Sud, la Namibie, El Salvador et le Secrétariat du Commonwealth prennent tour à tour la parole pour poser des questions aux intervenants et rendre compte de leurs propres expériences et réflexions. Tous les délégués conviennent que le renforcement des capacités des parlements et des parlementaires est essentiel au succès de la consolidation de la paix.

Dans leurs réponses, les intervenants évoquent le rôle des anciens combattants, la cicatrisation des plaies anciennes et la réinsertion sociale des enfants soldats et des anciens combattants. A cette fin, la formation professionnelle, l'intégration dans l'armée régulière et même des pensions spéciales devront être envisagées.

La résolution 1325 du Conseil de sécurité qui a trait aux les femmes, à la paix et à la sécurité est évoquée. La violence sexuelle contre les femmes et les enfants reste un problème

majeur, et la communauté internationale doit faire face à ce fléau avec une énergie et une volonté renouvelées.

Il faut intégrer les principes de la sécurité humaine dans toutes les opérations des Nations Unies, en particulier quand il s'agit de la formation du personnel. La compétence de la Cour pénale internationale doit s'appliquer à toutes les nations, sans exception.

Une fois de plus, la question du financement des campagnes politiques est soulevée, en tant que composante importante du processus de paix. Les parlements doivent légiférer et fixer des règles pour que l'argent généré par les cartels de la drogue et le crime organisé ne vienne pas prendre en otage l'agenda politique. Les parlementaires corrompus doivent être écartés de la scène politique si l'on veut restaurer la crédibilité des institutions démocratiques. Et en ce qui concerne les médias, une certaine forme d'autodiscipline doit s'exercer, afin que les médias agissent de manière responsable et aient pleinement conscients de leur rôle de formation.

► **Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire, M. Anders B. Johnsson**, clôt la réunion en remerciant les intervenants et les participants de leur attention et de leurs contributions au débat. La réunion-débat a fait ressortir de nombreux exemples de l'importance de la responsabilité des parlements en matière de consolidation de la paix. Après tout, un parlement élu qui représente tous les secteurs de la société et qui fonctionne bien peut faire beaucoup pour cicatriser les plaies du passé, s'attaquer aux causes des conflits et concourir à l'édification d'une société inclusive. C'est précisément au Parlement que les différentes visions pour l'avenir peuvent être confrontées et que des accords peuvent être conclus pour aller de l'avant. Il faut que la communauté internationale comprenne bien comment ces processus politiques, centrés sur le Parlement, fonctionnent et qu'elle appuie les parlements, notamment en leur fournissant les moyens dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur rôle constitutionnel.

M. Johnsson exprime l'espoir que cette première réunion-débat soit suivie par de nombreux autres événements et occasions pour mieux expliquer le rôle du Parlement et mobiliser les soutiens en faveur de l'institution parlementaire dans les pays sortant d'un conflit. L'Union interparlementaire est résolue à aider les parlements de ces pays et est déjà active sur le terrain au Burundi et en Sierra Leone. L'UIP a également élaboré des programmes en République démocratique du Congo et ailleurs pour examen par l'Organisation des Nations Unies et elle lance actuellement un grand projet sur la réconciliation à l'intention de neuf parlements en Afrique.